

A F F A I R E N ° 19.

OBJET : Zone artisanale et industrielle du Chemin Finette.
Cession de terrains par baux à construction d'une durée de 40 ans.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession par baux à construction d'une durée de 40 ans, des deux terrains suivants situés dans la Zone artisanale et industrielle de Chemin Finette.

Attributaire :	Activité :	Superficie à céder :	Nombre d'emplois :	Prix de base pour le calcul du loyer :
Mme GEORGET Marie-Rose :	Prothésiste :	400 m2 :	---	44 F/m2 :
BEGUE Simon :	Entreprise de bâtiment :	1850 m2 :	22 :	50 F/m2 :

Je vous demande votre avis sur ces propositions et le cas échéant de bien vouloir m'autoriser à représenter la Commune dans les baux à construction à passer avec les intéressés.

M. CHANE-KUNE lit l'avis des commissions :

"AVIS FAVORABLE. Les commissions proposent que le premier terrain soit cédé à un prix minimum de 50,00 F."

* * * * *

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, suit l'avis des commissions, et autorise le Maire à représenter la commune dans les baux à construction à passer avec les intéressés.

* * * * *

Vu le 22 Mars 1982
P/le Préfet, le Secrétaire Général
signé : Didier Cullieux
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet, le chef de Bureau délégué
signé : J. Lacroix